

## Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 18 mars 2024

### Etat de présence

Le dix-huit mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de PLANFOY, dûment convoqué dans les délais légaux le 11 mars 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. LOUBET Cédric, Maire

PRESENTS : Cédric LOUBET, Maire, Mme RAPHARD Nadine, 1ère adjointe, M. GIRAUD Noël, 2ème adjoint, Mme BRAULT Christine, 3ème adjointe, Mme Christine GACHE, Mme DURIEUX Maria, M. BEAL Cyrille, Mme OLLIER Marie-Anne, M. GEORJON Sébastien, Mme CLUZEL Annabelle, M. BONNICI Vincent, M. JOURJON Nicolas, M. FRASZCZAK Matthieu, Mme GAMBINA Aurore et M. BONNET Pierre-Antoine, Conseillers Municipaux,

ABSENT EXCUSE :

POUVOIRS:

SECRETAIRE DE LA SEANCE : Nadine RAPHARD

Aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 5 février 2024

### FINANCES

#### Budget eau – Approbation du CA 2023

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget EAU dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

\* section d'exploitation : **déficit de 5 806.35 €**

\* section d'investissement : **déficit de 22 491.92 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du Budget EAU.

#### Budget eau – Approbation du CFU 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2022.12.12-02 du 12 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,  
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Budget eau – Affectation des résultats du CA 2023 au BP 2024

Le Compte Administratif 2023 du budget EAU ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2024:

	Fonctionnement		Investissement	
CA	Dépenses	92 305.72 €	Dépenses	109 498.27 €
	Recettes	85 023.27 €	Recettes	56 012.72 €
	<b>Déficit</b>	<b>7 282.45 €</b>	<b>Déficit</b>	<b>53 485.55 €</b>
	Report excédent exercice 2022	1 476.10 €	Report déficit exercice 2022	30 993.63 €
	<b>Déficit de 5 806.35 € imputé au BP 2024 de la manière suivante :</b>		<b>Déficit de 22 491.92 € imputé au BP 2024 au c/001</b>	
	<b>5 806.35 € au c/002</b>			

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

## Budget eau – Approbation du BP 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 93 002.35 €

Dépenses et recettes d'investissement : 56 600.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2024,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>93 002.35 €</b>
<b>BP</b>	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>56 600.00 €</b>

## Budget eau – Approbation tarifs du service public

Monsieur Cédric LOUBET explique que la commune connaît une augmentation des dépenses sur les travaux du réseau. Les tarifs du service de l'eau sont trop faibles pour prétendre aux subventions de l'agence de l'eau pour les travaux.

Il propose d'augmenter les tarifs du service public de l'eau et de modifier les tranches afin de faire évoluer les tarifs en fonction des consommations des ménages et de différencier les particuliers des professionnels:

**POUR LES PARTICULIERS**

Droit fixe : **38.00€ /an**  
Abonnement : **20.00 € /an**

Prix de l'eau, au m<sup>3</sup> consommé, par tranche :

Tranche 1 : de 0 à 120 m<sup>3</sup> : **1.50 € / m<sup>3</sup>**

Tranche 2 : plus de 120m<sup>3</sup> : **1.75 € / m<sup>3</sup>**

**POUR LES PROFESSIONNELS**

Droit fixe : **38.00€ /an**  
Abonnement : **20.00 € /an**

Prix de l'eau, au m<sup>3</sup> consommé, par tranche :

Tranche 1 : de 0 à 300 m<sup>3</sup> : **1.50 € / m<sup>3</sup>**

Tranche 2 : plus de 300m<sup>3</sup> : **1.35 € / m<sup>3</sup>**

Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2024

**Où cet exposé, le Conseil municipal,**

**Adopte cette délibération à l'unanimité**

## Budget assainissement – Approbation du CA 2023

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget ASSAINISSEMENT dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

\* section d'exploitation : **excédent de 19 410.63 €**

\* section d'investissement : **déficit de 30 754.73 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du Budget ASSAINISSEMENT.

## Budget assainissement – Approbation du CFU 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2022.12.12-02 du 12 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

**Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Budget assainissement – Affectation des résultats du CA 2023 au BP 2024

Le Compte Administratif 2023 du budget ASSAINISSEMENT ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2024:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	69 928.65 €	Dépenses	81 781.18 €
Recettes	68 081.80 €	Recettes	55 825.66 €	
<b>Déficit</b>	<b>1 846.85 €</b>	<b>Déficit</b>	<b>25 955.52 €</b>	
Report excédent exercice 2022	21 257.48 €	Report déficit exercice 2022	4 799.21 €	
Excédent de 19 410.63 € imputé au BP 2024 de la manière suivante : 19 410.63 € au c/1068		<b>Déficit de 30 754.73 € imputé au BP 2024 au c/001</b>		

## Budget assainissement – Approbation du BP 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 90 317.00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 155 357.36 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2024,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

<b>BP</b>	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>90 317.00 €</b>
	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>155 357.36 €</b>

## Budget assainissement – Approbation tarifs du service public

Cette délibération annule et remplace celle en date du 20 mars 2023

# Mairie de Planfoy

Monsieur Cédric LOUBET, Maire de PLANFOY propose d'augmenter les tarifs du service public d'assainissement (tous ces tarifs sont Hors Taxe)

- Droit fixe: **30 € HT / an** (24 € en 2023)

*concerne les habitations raccordées au réseau d'assainissement collectif*

- Taxe d'assainissement: **1.35 € HT / m<sup>3</sup>** (1.15 € en 2023)

*concerne les habitations raccordées au réseau d'assainissement dont le rejet est traité par la station d'épuration*

Participation au financement de l'Assainissement Collectif (se reporter à la délibération REF : D-7.10-2012.06.27-08)

PAC pour les constructions nouvelles au 1<sup>er</sup> juillet 2012 ainsi :

**-Logement non collectif**

- Participation par logement : 5000 €

**-Logement collectif**

- Pour deux logements – participation par logement : 2 800 €
- Pour trois logements – participation par logement : 1 860 €
- Pour quatre logements et plus – participation par logement : 1 400 €

PAC pour les constructions existantes:

- Participation par logement : 2 800 €

Ces tarifs seront applicables au 1er janvier 2024

**Où cet exposé, le Conseil municipal,**

**Adopte cette délibération à l'unanimité**

## Budget Multiservices – Approbation du CA 2023

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget MULTISERVICES dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

\* section d'exploitation : **excédent de 20 570.10 €**

\* section d'investissement : **excédent de 5 938.31 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du Budget MULTISERVICES.

## Budget Multiservices – Approbation du CFU 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2022.12.12-02 du 12 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A l'unanimité,**

**Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Budget Multiservices – Affectation des résultats du CA 2023 au BP 2024

Le Compte Administratif 2023 du budget MULTISERVICES ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2024:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	2 659.84 €	Dépenses	1 946.90 €
Recettes	5 052.00 €	Recettes	0 €	
Excédent	2 392.16 €	Déficit	1 946.90 €	
Report excédent exercice 2022	18 177.94 €	Report excédent exercice 2022	7 885.21 €	
Excédent de 20 570.10 € imputé au BP 2024 de la manière suivante : 20 570.10 € au c/002		Excédent de 5 938.31 € imputé au BP 2024 au c/001		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

#### Budget Multiservices – Approbation du BP 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 25 890.10 €

Dépenses et recettes d'investissement : 29 220.38 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2024,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>25 890.10 €</b>
<b>BP</b>	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>29 220.38 €</b>

**Budget Chaufferie Exbrayat – Approbation du CA 2023**

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget CHAUFFERIE EXBRAYAT dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

\* section d'exploitation : **excédent de 8 057.95 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du Budget CHAUFFERIE EXBRAYAT

Nadine RAPHARD explique que nous avons un excédent car le budget étant déficitaire, nous n'avons pas payé au SIEL le loyer de l'année 2023. Il sera payé en 2024 donc 2 loyers seront à payer en 2024.

**Budget Chaufferie Exbrayat – Approbation du CFU 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2022.12.12-02 du 12 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;



## Mairie de Planfoy

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;  
 Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
 LE CONSEIL MUNICIPAL,  
 A l'unanimité,  
 Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Budget Chaufferie Exbrayat – Affectation des résultats du CA 2023 au BP 2024

Le Compte Administratif 2023 du budget CHAUFFERIE EXBRAYAT ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2024:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

	Fonctionnement		Investissement
	<b>CA</b>	Dépenses	27 602.53 €
Recettes		35 518.27 €	
<b>Excédent</b>		<b>7 915.74 €</b>	
<b>Report excédent exercice 2022</b>		<b>142.21 €</b>	
<b>Excédent de 8 057.95 € imputé au BP 2024 au c/002</b>			

#### Budget Chaufferie Exbrayat – Approbation du BP 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 58 505.00 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le projet de budget primitif 2024,

**Après en avoir délibéré,**

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

<b>BP</b>	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	<b>58 505.00 €</b>
-----------	--	--------------------

### Budget Chaufferie Exbrayat – Approbation tarifs du service public

Monsieur Vincent BONNICI explique qu'un travail de diagnostic a été établi avec le SIEL concernant la chaufferie. Concernant la partie fixe, une augmentation est établie pour le gymnase, la crèche et l'école car ils consomment plus de puissance que les particuliers.

Une régularisation de l'année 2023 va être établie concernant la redevance pour tous les utilisateurs. Celle-ci a été expliquée aux utilisateurs lors d'une réunion.

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs pour l'année 2024 et d'effectuer une régularisation pour l'année 2023 :

#### **PARTIE FIXE TRIMESTRIELLE**

R2 Provision / kw installé : **17 € HT** (30 € en 2023)

R3 Garantie / kw installé : **18.50 € HT** (13.64 € en 2023)

R4 Quote part amo / kw installé : **27.20 € HT** (21.73 € en 2023)

**REDEVANCE SUR CONSOMMATION : 120.00 € HT / MWH** consommé (100.00 € en 2023)

Le conseil municipal adopte ces tarifs à l'unanimité.

Ces tarifs seront applicables à compter du **1er janvier 2024 pour l'année 2024 et seront régularisés fin 2024 si nécessaire.**

#### **Régularisations 2023 :**

##### **Partie fixe :**

Une régularisation sera appliquée pour la crèche, l'école et le gymnase :

Crèche : 146.14 € HT

Ecole : 389.71 € HT

Gymnase : 1 851.14 € HT

##### **Redevance sur consommation :**

Une régularisation de 20€ HT / MWH sera appliquée sur les consommations 2023 pour tous les usagers.

**Où cet exposé, le Conseil municipal,**

**Adopte cette délibération à l'unanimité**

## Budget commune – Approbation du CA 2023

Hors la présence de Monsieur Cédric LOUBET, maire, les membres du Conseil Municipal, réunis sous la présidence de Madame Nadine RAPHARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du Budget COMMUNE dressé par monsieur Cédric LOUBET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- lui donnent acte de présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

\* section d'exploitation : **excédent de 270 874.36 €**

\* section d'investissement : **déficit de 126 074.27 €**

- arrêtent les résultats définis tels que ci-dessus,

- approuvent à l'unanimité le compte administratif 2023 du Budget COMMUNE.

## Budget commune – Approbation du CFU 2023

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération D-2022.12.12-02 du 12 décembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu l'avis de la commission Administration Générale et des Finances;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
A l'unanimité,  
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2023 de la commune de PLANFOY

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Budget commune – Affectation des résultats du CA 2023 au BP 2024

Le Compte Administratif 2023 du budget COMMUNE ayant été approuvé, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats suivants au Budget Primitif 2024:

CA	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	721 345.88 €	Dépenses	484 814.11 €
	Recettes	892 220.24 €	Recettes	285 168.30 €
	Excédent	170 874.36 €	Déficit	199 645.81 €
	Report excédent exercice 2022	100 000 €	Report excédent exercice 2022	73 571.54 €
	Excédent de 270 874.36 € imputé au BP 2024 de la manière suivante :		Déficit de 126 074.27 € imputé au BP 2024 au c/001	
35 354.29 € au c/002				
235 520.07 € au c/1068				

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats présentée par Monsieur le Maire.

#### Budget commune – Approbation du BP 2024

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 910 091.53 €

Dépenses et recettes d'investissement : 610 396.04 €

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2024,

#### Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2024 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;

BP	Le Budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à	910 091.53 €
	Le Budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à	610 396.04 €

#### Budget commune – vote des taux d'impositions

Madame Nadine RAPHARD explique que les bases d'impositions vont augmenter ce qui va entraîner mécaniquement une hausse des impôts pour les Planfoyards.

Compte tenu de cela, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition, à savoir :

- Taxe Foncier bâti : 31.70 %

- Taxe Foncier non bâti : 44.70 %
- Taxe d'habitation : 9 %

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces taux d'imposition pour l'année 2024.**

### Budget commune – subvention aux associations

Madame Christine BRAULT dresse la liste des associations et du montant de la subvention proposée :

ADMR	170.00 €
FNACA	80.00€
La bande à Maurice	500.00 €
MPT Collectif Solidarité	400.00 €
MPT Rencontres Bibliothèque	1 100.00 €
MPT	840.00 €
APE	4 000.00 €
APE enveloppe culturelle	468.00 €
Associations humanitaires diverses – Banque Alimentaire	150.00 €
La Boule du Vieux Frêne	150.00 €
Ecole projets	2 436.00 €

**Mis aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité**

### Participation du budget commune au budget CCAS

Monsieur le Maire annonce qu'il y a lieu de faire une subvention de fonctionnement du Budget Principal de la Commune au CCAS

#### COMMUNE – COMPTE DE DEPENSES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	657363	Subvention fonctionnement CCAS	3 164.58 €

#### CCAS COMPTE RECETTES

Chapitre	Compte	Nature	Montant
74	74748	Subvention communale	3 164.58 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette délibération à :  
14 voix POUR et 1 abstention (Mme Maria DURIEUX)**

## DIVERS

### Organisation du temps scolaire – école en 4 jours - demande de dérogation

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu le projet éducatif territorial s'appliquant sur la Commune de Cellieu ;

Vu le compte rendu du conseil d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours;

Considérant que la commune souhaite déroger à l'organisation de la semaine scolaire ;

**Où cet exposé, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

- **DECIDE** de déroger à l'organisation de la semaine scolaire,
- **APPROUVE** l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,
- **PROPOSE** au directeur académique des services de l'éducation nationale (DSDEN42) d'organisation la semaine scolaire comme il suit :  
**Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h20-30 /11h45 et 13h35-13h45 /16h30**

### Participation du capital projet photovoltaïque CVMP (Centrale Villageoise des Monts du Pilat)

Monsieur Vincent BONNICI explique qu'un projet de création de centrales photovoltaïques sur des toitures de plus de 200m<sup>2</sup> est en cours sur le territoire de la CCMP .

Ce projet concerne principalement les toitures des entreprises, des collectivités et des agriculteurs.

La structure sera ouverte à tout le monde (collectivités, entreprise et particuliers)

Il a été demandé aux 16 communes de la CCMP d'apporter 1000€ pour rentrer au capital afin de créer cette structure et d'avoir les fonds de départ.

Ce montant pourra éventuellement être augmenter si la commune souhaite investir dans la structure.

Il propose de prévoir cette somme de 1 000.00 € au BP 2024 au compte 261

**Mis aux voix, cette délibération est adoptée à l'unanimité**

### Validation de la vente du terrain de Bicêtre au Quart d'Heure Paysan et à la boulangerie ROBERT

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la parcelle située à Bicêtre.

Le projet remonte à 2012 lors de la fermeture de la station-service.

La mairie s'était positionnée pour prendre en charge le devenir de ce tènement.

Elle avait conclu avec la CCMP, une convention de gestion et avait fait appel à EPORA pour dépolluer, démolir et gérer ce dossier.

EPORA est propriétaire du terrain de l'ancienne station-service à Bicêtre depuis 2020.  
Les travaux de démolition et dépollution sont terminés depuis la fin du printemps 2023.  
Une recherche d'investisseurs a été effectuée pour cette parcelle et il y a eu plusieurs porteurs de projets.  
En octobre 2022, le Quart d'Heure paysan a fait une proposition d'achat pour cette parcelle.

La CCMP, dans le cahier des charges, stipule le souhait qu'il y ait 2 porteurs de projets.  
C'est pour cette raison que le quart d'heure paysan et la boulangerie ROBERT se sont alliés pour ce projet.  
Ce dernier a été présenté au Conseil Municipal de PLANFOY.

La convention prévoit que la décision finale appartient au bureau communautaire qui acte la décision, mais souhaite cependant recueillir l'avis du conseil municipal de la Commune pour valider cette cession.

Le bureau communautaire de la CCMP est favorable à ce dossier et il est rappelé que c'est un avis consultatif qui est demandé aux conseillers municipaux de la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de donner son avis.

Plus d'un tiers des élus demande que ce vote se fasse à bulletin secret.

Monsieur Cédric LOUBET, dans un souci de conflit d'intérêt, ne prendra pas part à ce vote.

### **Résultat du Vote :**

14 votants / 14 enveloppes trouvées dans l'urne.

**POUR : 5**

**CONTRE : 5**

**Abstentions : 4**

Ce vote souligne la divergence des avis sur le projet.

### **QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

### SIGNATURES

Le maire  
Cédric LOUBET

Secrétaire de séance  
Nadine RAPHARD